

LETTRE INFOS DENIER

Octobre 2017

Mille Mercis



A tous ceux et celles qui ont déjà contribué à faire vivre l'Église dans le Lot, par votre fidélité à soutenir les missions de vos prêtres. **Votre don est précieux et nous vous remercions encore.**

Pardon de revenir vers vous et vers tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de donner. Chaque don, même si petit soit-il, est important.

Le saviez-vous ?

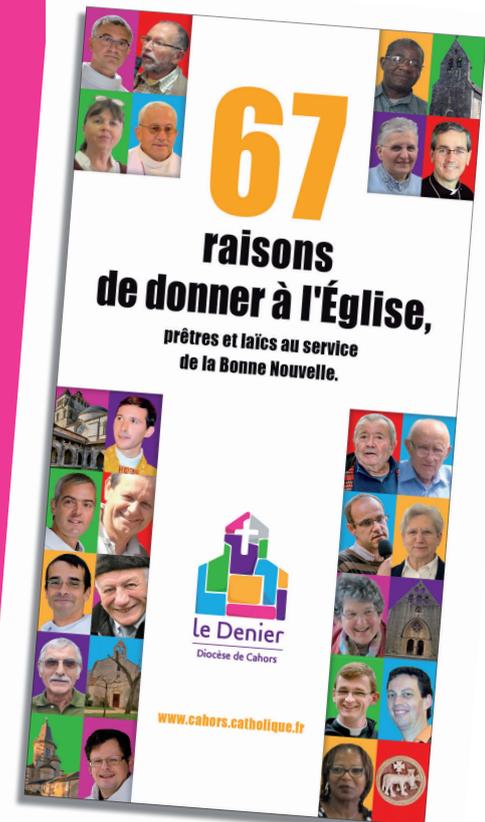
L'Église ne reçoit aucune subvention, que ce soit de l'État, du Vatican ou autre, mais ne vit que des dons de ses fidèles, donc de Vous !

Le Denier est un don destiné aux personnes. Il sert uniquement à régler la rémunération des prêtres, des religieuses et des laïcs qui travaillent pour la vie de l'Église.

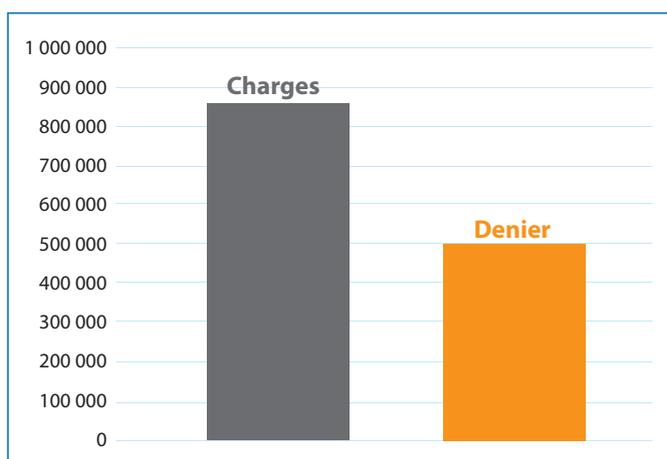
Le Denier est donc indispensable à notre diocèse pour donner à tous ceux qui se mettent au service de l'Église, les moyens de vivre et d'agir.

Je compte sur chacun d'entre vous : par notre don, mettons en action la mission de l'Église !

Mgr Laurent Camiade
Evêque de Cahors



Où en sommes-nous aujourd'hui ?



Pour boucler le budget de cette année, et ainsi rémunérer nos prêtres et nos salariés, il nous manque 360 000 €.

Chaque année, nous avons besoin d'environ 900 000 € pour donner les moyens de vivre et d'agir à tous ceux qui servent, chaque jour, **la mission de l'Église dans le Lot.**

Nous comptons sur vous aussi pour être les **ambassadeurs de votre diocèse.** Vous avez peut-être des enfants, petits-enfants, qui n'y pensent pas et qui aimeraient peut-être donner **pour dire merci à l'église d'être présente et pour les services qu'elle rend.**

Maxime Duquennoy, économiste du diocèse de Cahors



> Déductions fiscales 2018

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu **66 % de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé pour tout don, sauf mention contraire de votre part.

SI VOUS DONNEZ	CELA VOUS COÛTERA RÉELLEMENT
85 €	28,90 €
150 €	51 €
300 €	102 €

Attention : pour bénéficier de cette déduction fiscale, votre don doit nous parvenir avant le 31 décembre 2017.

> 3 façons de participer



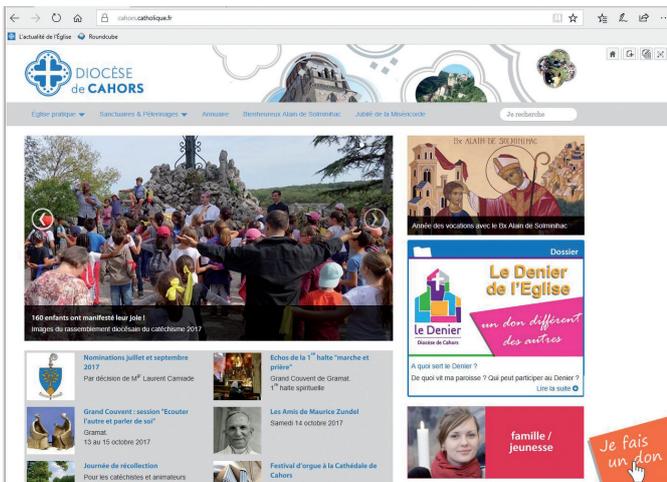
• **Par CHÈQUE**
à l'ordre de :
Association Diocésaine de Cahors.



• **EN LIGNE**
sur www.cahors.catholique.fr
avec votre carte bancaire,
c'est pratique, rapide et sécurisé !



• **Par PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**
pour un soutien régulier et réparti
dans la durée.



> LE DON EN LIGNE, sécurisé et en quelques clics

Vous disposez d'une connexion internet et avez une carte bancaire ? Alors vous n'avez plus besoin de sortir votre chéquier, de chercher une enveloppe et un timbre pour participer au Denier de l'Église :

www.cahors.catholique.fr
cliquer sur « **Je fais un don** ».



> Le prélèvement automatique : simple, efficace et sécurisé !

- **Simple** : manière d'étaler votre don.
- **Efficace** : choix pour aider l'église grâce à des rentrées régulières.
- C'est aussi le moyen de ne pas oublier sa participation à l'Offrande du Denier de l'église.

Vous pouvez modifier, stopper le prélèvement sur demande écrite, adressée à l'économat.

*Chaque mois,
les prêtres sont rémunérés.
Chaque mois,
je donne au denier
et je choisis
le prélèvement automatique.*

Pour payer par prélèvement, remplissez le côté « prélèvement SEPA » du bulletin-réponse joint et retournez-le à l'association diocésaine de Cahors, grâce à l'enveloppe jointe.

> Si vous êtes assujettis à l'ISF

Le diocèse de Cahors peut bénéficier de votre don via la Fondation Nationale pour la Protection du Clergé (FNPSSCF), (fondation reconnue d'utilité publique).

Adresse :

Fondation Nationale pour la Protection du Clergé (FNPSSCF)
3, rue Duguay-Trouin - 75208 Paris cedex 06

Votre don servira au règlement des cotisations sociales des prêtres et aux aides aux prêtres aînés.

Votre chèque est à libeller à l'ordre de :
Fondation Nationale pour le Clergé / Diocèse de Cahors

> Faire un legs au diocèse de Cahors

Chaque legs, quel que soit son importance, est une manière de perpétuer un engagement fort envers votre diocèse.

Pour faire un legs au profit du diocèse de Cahors et vous assurer que vos volontés seront pleinement respectées, il est nécessaire de rédiger un testament.

Parlez-en à votre notaire, ou demandez conseil au diocèse de Cahors en contactant notre économiste :

Maxime Duquennoy
134, rue Frédéric Suisse - 46000 Cahors
Tél. 05 65 35 25 84

Merci !

